

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 422

présenté par

M. Woerth, Mme Louwagie, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Benassaya, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme DUBY-MULLER, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Hemedinger, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Ravier, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	-1 000 000 00 0	0	-1 000 000 000	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	-1 000 000 00 0	0	-1 000 000 000	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds d'intervention pour les loyers commerciaux (<i>ligne nouvelle</i>)	+2 000 000 00 0	0	+2 000 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la situation critique dans laquelle se trouvent nombre de commerçants pour régler leur loyer, **cet amendement des députés Les Républicains propose de mettre en place une aide directe au commerçant locataire, au moyen de la création d'un fonds dédié pourvu de 2 milliards d'euros, pour qu'il puisse régler son loyer au bailleur privé.**

Aussi cet amendement :

- Créé un nouveau programme « Fonds d'intervention pour les loyers commerciaux » au sein de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » doté de 2 milliards d'euros en AE et en CP ;
- Cette mesure est gagée par la diminution d'un milliard d'euros en AE et en CP des crédits du programme 356 « Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire » et d'un milliard d'euros en AE et CP des crédits du programme 360 « Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire » au sein de la même mission.

Pour éviter tout effet d'aubaine, et le réserver aux commerces de proximité, cette aide serait destinée aux TPE et PME des secteurs les plus impactés.

Le Gouvernement devra par voie réglementaires fixer des conditions (niveau de chiffre d'affaires, nombre de salariés et part du loyer dans les frais fixes) en limitant le dispositif pour le réserver aux petits commerçants. Cette aide sera versée, à la manière du fonds de solidarité, aux commerces qui ont été fermés administrativement en cette fin d'année 2020, ou qui ont perdu au moins 50% de leur chiffre d'affaire.

Les Députés Les Républicains ne voulant évidemment pas réduire les crédits destinés au financement du chômage partiel et aux exonérations de cotisations sociales, espèrent que le Gouvernement, lèvera ce gage.